

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL
DU 1^{er} OCTOBRE 2010**

Ordre du jour :

- 1) Approbation du règlement intérieur du CTPM ;
- 2) Approbation des procès verbaux des CTPM des 19 novembre 2009, 21 décembre 2009, 22 mars 2010 et 4 juin 2010 ;
- 3) Annexe du projet de décret relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats de certaines instances de concertation de la fonction publique de l'Etat ;
- 4) Arrêté fixant les corps et emplois du ministère de la culture et de la communication bénéficiaires de la prime de fonctions et de résultats ;
- 5) Point d'information relatif à la phase 2 de la RGPP ;
- 6) Point d'information relatif à la fusion des corps ;
- 7) Point d'information relatif au recrutement des travailleurs handicapés au ministère de la culture et de la communication.

Sont présents au titre de l'Administration (titulaires et suppléants avec voix délibérative) :

- M. Frédéric MITTERRAND
- M. Guillaume BOUDY
- M. Georges-François HIRSCH
- Mme Laurence FRANCESCHINI
- M. Xavier NORTH
- M. Jean GAUTIER
- Mme Marie-Christine LABOURDETTE
- M. Jean-Pierre SIMON
- Mme Muriel GENTHON
- M. Jean-Philippe MOCHON
- M. Alain TRIOLLE
- M. Pierre HANOTAUX
- Mme Claire LAMBOLEY
- M. Hervé LEMOINE
- M. Jean-François BALDI

Sont présents au titre de l'Administration (suppléants) :

- Mme Véronique CHATENAY-DOLTO
- Mme Isabelle MARÉCHAL
- M. Christopher MILES
- M. Hugues GHENASSIA DE FERRAN
- M. Christian NÈGRE
- Mme Bénédicte LEFEUVRE
- Mme Patricia LANDOUR
- M. Joseph-Antoine D'ORNANO
- M. Jean-François CHAINTREAU
- Mme Véronique ROBLIN

Sont présents au titre des représentants du personnel :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Isabelle VIERGET-RIAS
- M. Christophe POMEZ
- Mme Michèle DUCRET
- M. Kamal HESNI (suppléant)

Au titre du SNAC-FSU :

- M. Frédéric MAGUET
- Mme Bailla AISSOU (suppléante)

Au titre de FO :

- M. Roger MARTINEZ
- Mme Cécilia RAPINE (suppléante)

Au titre de SUD/Culture :

- M. Dominique NOËL
- Mme Sophie AGUIRRÉ
- M. Tahar BENREDJEB (suppléant)

Au titre de l'UNSA :

- Mme Véronique FABRE

Au titre de la CGT/Culture :

- M. Didier ALAIME
- M. Luc ALBESSARD
- M. Nicolas MONQUAUT
- M. Franck GUILLAUMET
- M. Vincent KRIER
- Mme Virginie SOYER
- M. Sébastien BONNARD
- Mme Dominique FOURNIER (suppléant)
- Mme Yolande LAMARAIN (suppléante)
- Mme Valérie RENAULT (suppléante)
- M. Wladimir SUSANJ (suppléant)

Experts au titre de l'administration :

- Mme Élodie PERTHUISOT
- Mme Marine THYSS
- Mme Brigitte TÉHOVAL
- Mme Sophie PERDRIAL
- Mme Cécile FAVAREL-GARRIGUES
- Mme Jocelyne FERNANDEZ

Experts au titre des organisations syndicales :

Au titre de la CGT/Culture :

- M. Christian OPPETIT
- Mme Elsa MARGUIN-HAMON
- M. David MALLARD
- M. Pedro CARRASQUERO
- M. Thomas PUCCI
- M. Jean-Christophe TON-THAT

Au titre de la CFDT :

- Mme Eliane CAROUGE
- Mme Béatrice HÉROLD
- Mme Claire BÉCHU

M. Alain TRIOLLE procède à l'appel des membres et annonce que le quorum est atteint.

Puis, il désigne le secrétaire adjoint de séance. Madame Michèle DUCRET représentant la CFDT, est nommée.

M. Frédéric MITTERRAND ouvre la séance par les propos suivants :

« Mesdames et Messieurs, bienvenue à vous tous,

C'est avec satisfaction que j'ouvre aujourd'hui ce CTPM et que je l'installe, puisque c'est la première réunion que tient cette instance dans la formation issue des élections du printemps 2010. Certes ces élections n'ont pas modifié la répartition des sièges, mais quelques changements de personnes sont intervenus, et je tiens à souhaiter la bienvenue à ceux qui nous rejoignent aujourd'hui :

Du côté de la parité syndicale, il s'agit de Madame Isabelle VIERGET-RIAS (pour la CFDT-Culture), de Madame Dominique FOURNIER (pour la CGT-Culture), et de Monsieur Frédéric SORBIER (pour la CGT-Culture).

Du côté de la parité administrative : Monsieur Jean-François BALDI (Délégation générale à la langue française et aux langues de France), Monsieur Hugues GHENASSIA DE FERRAN, et Monsieur Joseph-Antoine d'ORNANO (Direction générale des médias et des industries culturelles), et Madame Véronique ROBLIN (Secrétariat général).

Votre instance mène un travail essentiel à mes yeux. Le comité technique est une instance de dialogue qui doit permettre d'échanger à partir de vos préoccupations, de vos interrogations, de vos incompréhensions parfois. L'écoute, le dialogue, la pédagogie sont au cœur de ma méthode et de mon action rue de Valois. C'est par eux que j'obtiens des résultats, et non par l'affrontement, non par le conflit. Dans une période de transformation comme celle que nous connaissons, cette attitude est un impératif. Aucune réforme d'ampleur ne peut se faire sans les agents ni contre eux, bien évidemment. Mais pour être fructueuse, cette écoute doit être réciproque.

C'est du fait de cet attachement au dialogue – que ce soit ici ou dans les réunions de travail – que je tiens à être présent aussi souvent que mon agenda me le permet. Je n'ai pu participer à la réunion du 4 juin, mais je vous ai reçus le 2 juillet. Je serai parmi vous une grande partie de la matinée. Je vous propose donc un moment d'échanges après quelques points que je souhaite aborder devant vous, avant que vous ne poursuiviez cette réunion sous la présidence de Pierre HANOTAUX.

Cette réunion intervient deux jours après les annonces budgétaires 2011 et après les précisions qui vous ont été spécifiquement apportées mercredi soir sur les mesures relatives aux personnels. Le budget que j'ai obtenu est en hausse de 2,1 % pour la Culture et la Communication. Le budget de la mission Culture est en hausse de 1,1 %. Alors que la plupart des pays européens ont choisi de tailler, parfois très massivement, dans les budgets de la Culture, la France a fait un choix différent. Le gouvernement a décidé de préserver et de sanctuariser les crédits destinés à la Culture et à la Communication. C'est un résultat dont je suis particulièrement fier pour ce ministère, pour ses agents, pour ses établissements. Il est aussi de ma responsabilité d'anticiper les évolutions de nos modes de vie et de nos pratiques culturelles. Je vous renvoie, pour ne pas alourdir ce propos introductif et nous laisser le

temps de l'échange, au discours que j'ai prononcé mercredi devant la presse et au dossier qui l'accompagnait.

Le point d'information sur la RGPP2 prévu dans l'ordre du jour de cette réunion vous permettra de revenir plus précisément sur un certain nombre de questions. Je veux l'affirmer clairement devant vous : notre ministère ne peut déroger à la RGPP, mais il cherche, et souvent il réussit à faire prendre en compte ses spécificités, voire ses fragilités. C'est le sens des positions que je défends, non seulement pour « humaniser » la démarche – comme je l'ai parfois entendu de votre part – mais aussi afin de préserver dans un environnement particulièrement contraint les moyens d'action d'une véritable politique culturelle, ambitieuse et au service de chacun.

Ce sont ces positions qui m'ont permis d'obtenir au PLF 2011 – et ce n'était pas chose aisée, croyez-moi – des arbitrages favorables. Je vous rappelle que la circulaire de cadrage du Premier Ministre prévoyait sur trois ans une baisse de 10 % des budgets d'intervention, de 10 % des subventions de fonctionnement des opérateurs, de 10 % du fonctionnement de l'administration centrale et de 1,5 % des emplois des établissements publics. Dans ce contexte pour le moins difficile, j'ai obtenu la préservation de l'enveloppe des monuments historiques, la stabilisation des budgets d'intervention en régions pour le spectacle vivant, la poursuite des grands projets (archives, MUCEM, etc.), une hausse de 3 % pour l'enseignement supérieur, ainsi que la sanctuarisation des emplois d'enseignants des écoles supérieures.

S'agissant des établissements publics, la réduction de 5 % des subventions de fonctionnement ne s'appliquera qu'à 7 d'entre eux, ceux dont les ressources propres sont les plus dynamiques. J'ai aussi obtenu que s'applique la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux plutôt que celle du 1,5 % du plafond d'emploi, sauf au Centre Pompidou où, compte tenu de la pyramide des âges, cette disposition est plus favorable.

Je voudrais maintenant revenir sur deux sujets auxquels vous et moi attachons, comme il se doit, beaucoup d'importance : les Archives nationales et la Maison de l'histoire de France.

*Après l'annonce du Président de la République du 12 septembre, j'ai tenu à recevoir la direction des **Archives nationales**. Puis, j'ai reçu longuement les organisations syndicales représentatives, le 23 septembre dernier. A cette occasion, je leur ai fait part de ma conception et de ma conviction profonde sur ce projet. Je leur ai aussi annoncé des mesures concrètes, sur les questions d'emploi, qui pour certaines d'entre elles d'ailleurs dépassent le cadre strict des archives. Je suis à l'écoute des demandes et des revendications : j'attends que l'on m'en donne acte et que nous avançons ensemble, dans la confiance, au service d'une grande ambition pour les Archives et pour la Mémoire.*

J'ai ainsi confirmé l'objectif d'un effectif de 515 agents à l'ouverture du site de Pierrefitte (début 2013), et de ce fait la non-application de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux pour ce service à compétence nationale, ainsi que la mise en place d'un plan de recrutement par étapes jusqu'en 2013.

*J'ai ainsi annoncé, je vous le rappelle,
- que les recrutements externes qui sont en cours aux archives (14 détachements ou contrats) seront effectifs d'ici la fin de l'année, début janvier pour les derniers d'entre eux.*

- qu'à effet janvier 2011, 4 chargés d'études documentaires et 5 secrétaires de documentation inscrits sur listes complémentaires seront recrutés aux Archives nationales.

J'ai par ailleurs demandé que me soient très vite présentées des propositions pour répondre aux besoins en personnels scientifiques (conservateurs), pour l'ensemble du secteur patrimoine et particulièrement pour les archives nationales et les archives départementales.

Enfin, j'ai annoncé des recrutements dans la filière des agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage à partir de mi-2011 pour répondre aux divers besoins identifiés dans le secteur du patrimoine, dont les archives, notamment par la voie de concours externes.

Je souligne qu'un tel recrutement n'a pas été ouvert au ministère depuis 2005. Il me semble que c'est là un signal très important, qui devrait vous rassurer sur l'attention que je porte à la filière accueil-surveillance-magasinage. Sur ces métiers, vous le voyez, nous n'envisageons pas uniquement la voie de l'externalisation.

Je voudrais aussi insister sur les autres mesures en faveur des archives incluses dans le Projet de Loi de Finances 2011 :

- Les crédits d'investissement nécessaires sont inscrits au Budget 2011. Ils permettront d'achever un projet d'un coût total de 244 millions d'euros et la livraison du magnifique bâtiment destiné à abriter les fonds d'archives de Pierrefitte dans les délais, soit à la fin de l'année 2011.

- Les crédits de fonctionnement des archives nationales Paris-Pierrefitte-Fontainebleau progresseront de 4,3 millions d'euros aujourd'hui à 5,71 millions d'euros en 2011, pour atteindre 8 millions d'euros en 2013. Ils progresseront également de 9 % en 2011 pour les archives du monde du travail à Roubaix et les archives de l'outre-mer à Aix en Provence.

Voilà pourquoi il m'est difficile d'entendre que les archives seraient délaissées. C'est au contraire la manifestation d'un engagement profond en faveur de notre mémoire collective ; c'est aussi la volonté de mettre en lumière le travail réalisé, souvent dans l'ombre, par l'ensemble des personnels des archives.

La Maison de l'Histoire de France aura pour ambition de rendre toutes les facettes de notre histoire accessibles à chacun, dans une approche ouverte sur les enjeux européens et internationaux de notre histoire. Ouverte sur tous les champs de la recherche historique, cette Maison de l'Histoire de France aura à cœur de créer un pont entre les chercheurs et le grand public, dont la demande d'histoire ne se dément pas.

C'est dans cette perspective d'ouverture et d'association de tous les partenaires – musées nationaux et archives nationales – que j'ai demandé à Jean-François HÉBERT de me proposer, dès le mois d'octobre, la constitution du conseil scientifique composé d'historiens et de représentants du monde culturel, français et internationaux. Je souhaite que des représentants des directeurs des musées nationaux et des membres de la direction des Archives nationales siègent à ce conseil, qui aura pour mission de se prononcer sur l'ensemble du projet de la Maison de l'Histoire de France.

L'association de préfiguration, autour de Jean-François HÉBERT, en lien étroit avec la Direction générale des patrimoines, me proposera au premier trimestre 2011 les grandes

orientations de son projet scientifique et culturel, qui sera élaboré avec l'ensemble des directeurs des musées nationaux et la direction des archives nationales.

Je suis en effet très attaché à ce que les neuf musées nationaux qui seront amenés à rejoindre la Maison de l'Histoire de France soient partie prenante de l'ensemble du projet. Leur insertion dans ce grand projet devra donner à ces acteurs majeurs de notre patrimoine une visibilité renouvelée, dans le respect de leur identité scientifique et culturelle.

C'est pourquoi nous serons très attentifs à ce que le futur établissement public de la Maison de l'Histoire de France, confédération de musées qui sera créée en 2012, réponde pleinement à l'ambition culturelle et scientifique de ce projet et respecte la nécessaire autonomie de chacune de ces composantes. Je souhaite qu'un tel projet accorde toute sa place et donc les délais nécessaires à la concertation avec tous les partenaires. La réflexion sur le fonctionnement administratif et les moyens de la future institution se fera dans un deuxième temps. Vous aurez très prochainement l'occasion d'échanger sur ce processus avec le directeur général des patrimoines lors de la réunion qu'il vous propose de tenir le 13 octobre.

Je voudrais pour terminer vous dire que nous sommes au seuil d'une année importante pour les agents de notre administration et de nos établissements. C'est en effet cette année que vont commencer à s'appliquer des réformes importantes pour la Fonction publique, comme la loi « mobilité et parcours professionnels » ou la loi de rénovation du dialogue social. Ces textes permettront à la Fonction publique de répondre aux évolutions et aux attentes de la société dans son ensemble.

En ce qui concerne la loi « mobilité et parcours professionnels », je sais qu'il existe des sujets sensibles. Nous devons y travailler ; notamment sur la question du recours à l'intérim. Une circulaire interministérielle est parue début août sur ce sujet. Nous devons, au cours des prochains mois, en préciser les conditions d'application au ministère de la Culture et de la Communication. Mais je veux être clair à ce sujet : le recours à intérim ne sera utilisé, sauf circonstances exceptionnelles, qu'une fois épuisées toutes les possibilités de recrutement d'agents publics. Quant au dispositif de la réorientation professionnelle, je souhaite qu'il soit un réel outil d'accompagnement des évolutions structurelles.

Dans les prochains mois, des travaux importants pour le ministère de la Culture et de la Communication vont également être menés dans un cadre interministériel. Ils concernent notamment la situation des agents non-titulaires de la Fonction publique. Le Secrétariat d'Etat à la Fonction publique a engagé une concertation générale sur leur situation. Je m'en félicite, car c'est un sujet auquel je suis sensible – comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer dans cette enceinte – et je sais que ces paroles vous les avez retenues. L'action du ministère s'inscrira donc dans ce cadre et je souhaite que nous progressions dans la clarification des conditions de recours, mais aussi dans le recul de la précarité d'un certain nombre de situations.

Je vous propose maintenant de vous écouter sur ces points généraux ».

M. Nicolas MONQUAUT (CGT/Culture) présente une déclaration au nom de la CGT :

« *Monsieur le Ministre,*

Vous installez aujourd'hui la nouvelle formation du CTPM issue de la dernière consultation électorale des personnels du ministère du printemps dernier. Cette instance, comme également les CTP d'administration centrale et des trois directions générales, est le lieu où sont examinés les grands dossiers majeurs pour le ministère, ses missions et son organisation, impliquant tous les personnels.

Vous le savez, nous nous opposons à ce que cette instance soit réduite à une simple chambre d'enregistrement avec des dossiers ficelés à l'avance. La représentation des personnels revendique toute sa place dans le débat et tout son mot à dire concernant l'ensemble des évolutions dans la vie, les politiques et le fonctionnement du ministère, de ses services et de ses établissements.

En cette rentrée, vous l'avouerez, Monsieur le Ministre, les sujets de préoccupation et de mécontentement, les chantiers en cours ou ceux fraîchement lancés se bousculent au portillon. En revanche, une fois encore, une fois de trop, côté débat, dialogue social, transparence, concertation avec tous les acteurs, c'est quasiment la page blanche.

Travaillons autrement Monsieur le Ministre dans cette instance et en règle générale. Le CTPM doit être, sur tous les dossiers, l'aboutissement de processus de concertation absolument nécessaires, et non le service ultra minimum du dialogue social.

Je n'énumérerai pas ici tous les désaccords, toutes les oppositions que rencontrent nombre de projets et de prétendues réformes, au ministère de la Culture, conduits par L'Élysée et le gouvernement. Vous les connaissez de toutes les façons.

Débat, dialogue social, transparence, concertation avec tous les acteurs, j'y reviens. Sur plusieurs questions, la CGT-Culture attend de vous, durant cette séance, des réponses et plus que cela des garanties : en un mot du concret. Du concret sur la forme, et surtout du concret sur le fond.

- 1 - Maison de l'Histoire de France, musées et archives ;*
- 2 - Fusion RMN - Grand Palais ;*
- 3 - Projet législatif rouvrant la voie à de nouveaux transferts de monuments du CMN ;*
- 4 - Bilan objectif de l'emploi et des effectifs dans l'ensemble des structures du ministère (audits et budgets des établissements publics) ;*
- 5 - Transparence sur vos projets d'externalisation ;*
- 6 - Précarité ;*
- 7 - Enseignement supérieur.*

Il y a de la matière et ô combien... et cela urge !

La Maison de l'Histoire de France, je disais, et, pas aux archives, j'ajoute immédiatement ! Vous avez personnellement reçu l'intersyndicale, mais vous ne nous avez pas convaincus et encore moins rassurés. C'est bien au détriment des archives nationales, de ses missions et de ses moyens, que ce projet du Président se met en place. Le SCN Archives nationales sera-t-il finalement inclus, absorbé par la Maison de l'histoire de France, après que la DAF fut détruite ?

Sur la Maison de l'Histoire de France, aucune information véritable ne nous est parvenue. Nous pensons que si des mises au point souterraines sont en cours – ce que l'on est tenté de

croire – il importe prioritairement que soit portée à la connaissance publique, avant toute chose, la nature de l'instance qui déterminera les orientations stratégiques du futur établissement, à savoir le Comité ou conseil scientifique ; composition et extension du comité ; critères de recrutements des membres ; représentativité des universités et des instituts de recherche en fonction de leur importance démographique, de leur sensibilité idéologique et des périodes chronologiques représentées ; présence de correspondants étrangers, des médias culturels, etc.

Par ailleurs, la cohérence du regroupement des institutions pressenties pour s'associer à la Maison de l'Histoire de France semble faible et contestable. Cela a tout l'air d'un choix par défaut d'un lot de musées dont les tutelles d'origine veulent se défaire. Au passage, dites-nous quel avenir voyez-vous pour les musées n'appartenant pas au groupe des 9 ? De futurs EPCC, comme on en entend souvent parler ? Et quelle structure juridique demain pour les 9 musées nationaux, 8 SCN et 1 EPA à l'heure actuelle ?

La Maison de l'Histoire de France ressemble à un OVNI administratif, et comme le dirait l'illustre journaliste scientifique Michel CHEVALET, spécialiste des OVNI et des mondes parallèles, car il s'agit bien de cela en définitive : « comment ça marche ? »

Plus sérieusement et plus gravement, que restera-t-il à terme des missions et des prérogatives de l'actuel SMF après que le Président ait annoncé que la MHF sera la tête de réseau, pour ne pas dire la tête gouvernante et omnipotente sur les musées inclus dans son giron.

Il n'a échappé à personne que le Président a omis dans sa déclaration de Lascaux de parler des moyens humains pour la MHF. Vous aussi, vous n'en dites rien. Va-t-on déshabiller Pierre pour habiller Paul en siphonnant les effectifs des musées nationaux, des archives nationales, de la DGP et plus largement du ministère, dont vous savez bien qu'ils sont pléthoriques ? Remarquez, Madame MIQUEL n'a-t-elle pas recommandé à François FILLON dans son célèbre rapport d'externaliser à tour de bras les emplois de la filière accueil et surveillance des musées entrant dans la MHF, ce qu'applique déjà avec un zèle non dissimulé à Fontainebleau le responsable de la préfiguration de ladite MHF ?

Quel est le calendrier précis, le phasage précis de toute l'opération ? Quels sont les scénarii à l'étude ? Quand sera rendue publique la lettre de mission à Jean-François HÉBERT ? Moyens budgétaires, effectifs, nouvelle organisation administrative, juridique et financière, statut des structures et des personnels, projet scientifique et culturel, etc. Voilà des sujets qui méritent indiscutablement, et d'urgence, transparence et dialogue.

Pour lever les ambiguïtés évoquées précédemment, il est indispensable d'ouvrir un espace formalisé de dialogue et de confrontation. Pour les musées comme pour les archives, il faut y associer toutes les strates des personnels et professionnels concernés et non, comme cela semble être le cas aujourd'hui, un cercle restreint aux seuls hauts responsables de l'administration centrale et des SCN.

Il est en outre nécessaire que la représentation des personnels au CTPM comme à la DGP soit très régulièrement concertée.

Fusion RMN - Grand Palais

Ce sera effectif au 1^{er} janvier 2011 nous dit-on. Il reste donc exactement trois mois pour débattre d'un sujet extrêmement lourd, et qui vient percuter la trajectoire, les missions, les garanties

statutaires et la vie professionnelle des agents d'un établissement déjà si souvent malmené : la RMN. Objectivement, puisque c'est le 1^{er} janvier, le projet de décret tout ficelé nous sera présenté au prochain CTPM, dans très peu de temps. Voilà l'exemple absolu de ce qu'il faut cesser de faire quand on est vraiment attaché au dialogue avec les organisations représentatives du personnel, et que l'on a le souci des conditions de travail, du moral et de la préservation des salariés de la RMN. En un mot comme en cent, on discute où, quand et comment ?

Les monuments du CMN

C'est de notoriété publique : Matignon n'a jamais abandonné l'idée de lancer de nouvelles vagues de transferts de monuments appartenant à l'État aux collectivités territoriales. Côté Matignon c'est clair, reste à savoir ce que vous, Monsieur le Ministre, en pensez réellement. Après la remise cet été du rapport sénatorial, dit « rapport FÉRAT », il est aujourd'hui question d'une proposition de loi dont rien ne filtre quant à la portée, quant au contenu précis, et quant au calendrier d'examen par le Parlement de ladite PPL.

Quelles sont les intentions du gouvernement en la matière ? Sur ce dossier, la CGT-Culture vous demande de réunir au plus vite autour d'une même table les représentants du personnel du CMN, la DGP, la direction du CMN et votre Cabinet.

Bilan objectif de l'emploi et des effectifs dans l'ensemble des structures du ministère

Mercredi, vient d'être présenté le prochain triennal budgétaire pour le MCC. Le précédent exercice triennal n'est certes pas encore achevé, mais on en mesure chaque jour les effets dévastateurs, au niveau des emplois supprimés, dans tous les secteurs. Il est peu de dire qu'en l'espèce, l'obligation réglementaire faite à l'administration de présenter devant les CTP des bilans détaillés, structure par structure, service par service, est passablement bafouée. C'est indéfendable. Administration centrale, services déconcentrés et établissements publics, nous vous demandons une synthèse précise de l'évolution des effectifs et de la structure de l'emploi sur les trois dernières années.

Comme à Gravelotte, les audits pleuvent sur les établissements publics du ministère, hier à Pompidou, aujourd'hui au Louvre, demain sur tous les autres. Quels en sont les fondements, la lettre de commande et les résultats ? Tout cela se passe dans notre dos, mais ne manque pas d'avoir de lourdes répercussions organisationnelles et fonctionnelles sur nos établissements. C'est toujours la politique du fait accompli en violation, je le répète, des textes réglementaires. De la transparence s'impose, à commencer par la transmission des conclusions et des préconisations de l'audit du Centre Pompidou. Y consentez-vous Monsieur le Ministre ? Même question pour les autres rapports à suivre ? Par ailleurs, votre directeur de Cabinet nous a annoncé ce mercredi que seuls 7 établissements publics verraient leurs moyens rognés de 5 % en 2011. Pouvons-nous en connaître la liste ?

Transparence sur vos projets d'externalisation

Votre directeur de Cabinet et Monsieur BÉLAVAL peuvent bien nous répéter en boucle, et la main sur le cœur, que le rapport de Madame MIQUEL n'engage qu'elle-même. Ses préconisations, à commencer par l'externalisation de la fonction ASM, sont purement et simplement mises en œuvre. A Fontainebleau, la soi-disant externalisation ponctuelle de cet été (comme vous l'avez présentée lors d'une audition au Sénat au début de l'été) s'étend et se pérennise à compter du 15 octobre. Le musée Picasso, fermé pour travaux, rouvrira avec des prestataires extérieurs. A qui le tour demain ? Le déni, à l'œuvre jusqu'à aujourd'hui, devient franchement grotesque. Quand allez-vous répondre de cette politique et quand allez-vous abattre vos cartes devant les personnels ?

Précarité

Le Président de la République s'émeut à la télévision de la précarité dans la Fonction publique. La Fonction publique a fait de ce sujet une priorité. Vous déclarez vous-même avoir horreur de la précarité. Pourtant, ce fléau ne cesse de s'étendre au ministère de la Culture et de la Communication. Cherchez l'erreur !

Nous avons en particulier longuement expliqué à votre conseillère sociale ce que signifiait concrètement, par exemple, le contrat d'activité actuellement mis en œuvre à l'Inrap, j'ose le mot, une offense à la dignité, doublée d'une super usine à gaz administrative. Au-delà de l'archéologie, combien de nos collègues en souffrent dramatiquement au quotidien ? Le dernier Observatoire ministériel sur la précarité est demeuré sans suite. Il n'y a pas de quoi en être fier. C'est une blessure. N'en restez pas là, Monsieur le Ministre.

Enseignements

Concernant plusieurs milliers d'agents de ce ministère, mais aussi des milliers d'élèves et d'étudiants, ce secteur demeure probablement celui pour lequel la lisibilité de vos orientations et de votre politique est la moins limpide. Ce ministère, ne l'oublions pas, est aussi un ministère d'enseignement supérieur et de recherche, sujet dont on ne débat pratiquement jamais. Statut et rémunération des enseignants, moyens des établissements au service de la pédagogie et des usagers, précarité galopante, et bien d'autres questions encore... quels sont les lieux, les instances, les interlocuteurs, pour traiter de ces enjeux ? C'est aujourd'hui une vraie carence du ministère.

Écoles d'architecture, conservatoires nationaux supérieurs de musique, de danse et art dramatique, écoles d'art, ont une somme d'enjeux, de problématiques et de difficultés en commun. Nous appelons de nos vœux que ces questions soient réellement traitées, et dans la transversalité, et qu'elles donnent enfin lieu à un plan ministériel ambitieux associant tous les acteurs et leurs organisations représentatives.

Un dernier mot, enfin, à séparer de ce qui précède.

Cette année, pour la première fois, le ministère de la culture et de la communication a signé des conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations nationales de solidarité : le Secours populaire, le Secours catholique, ATD 1/4 Monde, Emmaüs France, la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), La Cimade et la Fnasat-Gens du voyage (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage).

Le ministère de la culture et de la communication et ces sept associations se sont engagés à développer une politique concertée à destination des personnes en situation de précarité ou d'exclusion (populations en situation de pauvreté, minorités, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, etc.). Le ministère s'est notamment engagé à développer une politique culturelle concertée à destination des Tsiganes et des gens du voyage. N'est-il pas enfin venu le temps, Monsieur le Ministre, de vous prononcer et, en qualité de ministre de la culture et de la communication, de rappeler, de souligner les liens fraternels et culturels qui unissent notre pays aux Roms, Tsiganes et gens du voyage ?

Merci de votre attention ».

M. Frédéric MAGUET (SNAC/FSU) reprend à son compte tout ce qui vient d'être dit par la CGT quant aux inquiétudes et aux angoisses existant au sein du ministère de la culture et de la communication. Puis, il remercie Monsieur le Ministre d'avoir reçu les organisations syndicales le 2 juillet 2010.

Il souhaite faire connaître à Monsieur le Ministre ce qui doit être entendu s'agissant de la confiance dans le dialogue social au sein du ministère. Il rappelle que Monsieur le Ministre affirme désirer travailler avec les organisations syndicales dans la confiance et la réciprocité. Or, lors de la concertation du 2 juillet, Monsieur le Ministre a indiqué ne pas aimer être piégé par les organisations syndicales qui détournent ses propos pour publier des tracts. Au cours de cette rencontre, il avait fait part à Monsieur le Ministre d'une grande inquiétude au sujet du MUCEM et l'avait questionné sur le sérieux du projet scientifique et culturel, mais également sur les collections et les personnels. Sur un sujet aussi sensible – qui pose le problème de la recherche au sein du ministère de la culture et de la communication et de la place de la culture populaire dans son orbite –, il lui semblait vraiment indispensable d'opter pour un moratoire, c'est-à-dire de réfléchir à la façon de donner un peu de matière à ce projet qui n'est pas un projet culturel, mais une entreprise de destruction et de massacre d'un musée national qui portait l'histoire du peuple français. Monsieur le Ministre lui avait indiqué ne pas être opposé à ce moratoire. Il en avait été satisfait et n'avait pas fait paraître de tract à ce sujet.

A la fin du mois de juillet 2010, il a adressé une lettre à Monsieur le Ministre pour lui signaler que ce qui était en train de se passer sur le siège parisien était contraire à l'esprit d'un moratoire et ressemblait plutôt à une destruction accélérée de la galerie culturelle et de ses équipements. Il n'a pas obtenu de réponse. Il a par ailleurs appris qu'il a été demandé à Monsieur SUZARELLI d'accélérer le processus. Il a ainsi l'impression que la FSU a été trompée par Monsieur le Ministre et cela le déçoit.

En outre, il souligne que les personnels du MUCEM s'inquiètent de la mise en place, en juin 2011, de la loi mobilité. La FSU redoute que les emplois des personnels affectés au sein de cet établissement ne disparaissent dans le cadre d'une application brutale de cette loi. Aussi demande-t-il à Monsieur le Ministre de prendre l'engagement qu'il n'y aura pas une application sauvage de la loi mobilité, mais la création d'une véritable « structure ressources humaines » qui pourra accompagner les agents et ce, comme Monsieur SUZARELLI s'y était engagé à son arrivée au MUCEM.

Il a le sentiment que le ministère de la culture et de la communication ne présente que des chantiers de régression sociale. L'histoire du MUCEM est d'autant plus grave qu'elle concerne un établissement de recherche. Il s'inquiète quelque peu, car le budget du ministère de la culture et de la communication est en hausse, excepté le budget recherche qui lui est en recul de 0,8 %. Il constate que les missions de recherche sont délaissées au profit de missions administratives.

Aussi, concernant le MUCEM, il souhaite avoir une réponse claire sur les sujets sociaux évoqués précédemment et demande s'il y aura bien une cellule RH spécifique pour s'occuper des agents.

M. Frédéric MITTERRAND répond à Monsieur MAGUET que lors de l'entrevue du 2 juillet 2010, il avait annoncé qu'il serait très attentif à la situation des ATP. Il n'a pas le souvenir d'avoir reçu la lettre évoquée ; autrement, il y aurait répondu. Il tient particulièrement aux ATP et souligne qu'il est intervenu sur le sujet bien avant qu'il ne soit nommé au ministère de la culture et de la communication.

Il surveille le sort réservé aux collections qui se trouvent aux ATP mais admet que depuis deux mois, il a eu peu de temps pour travailler sur ce dossier, car il a du pleinement se consacrer à la défense le budget du ministère de la culture et de la communication.

Il est reconnaissant du capital de confiance qui lui est accordé et est conscient que celui-ci peut s'effriter rapidement. Il considère que la question des ATP constitue un symbole fort de son engagement.

M. Tahar BENREDJEB (Sud/Culture) pense, après une analyse détaillée, que le budget 2011 du ministère de la culture et de la communication n'est pas aussi triomphant que l'affirme Monsieur le Ministre. En effet, au regard de l'inflation, il apparaît comme étant en légère régression, notamment en ce qui concerne la mission Culture.

S'agissant du dialogue social, SUD voudrait exposer deux exemples concrets :

- lors du CTPM du mois de mars 2010, SUD a signalé à l'administration l'existence d'une discrimination syndicale forte, notamment à la Cinémathèque où une déléguée syndicale de la CNT a été licenciée alors qu'elle tentait d'alerter la direction de son établissement sur les conditions de travail. Ceci est inadmissible, surtout de la part d'un tel établissement qui, par le biais de sa programmation, a une certaine aura internationale, notamment en termes de respect des droits de l'Homme. SUD invite Monsieur le Ministre à se pencher avec attention sur ce cas qui démontre l'ampleur du malaise qui règne au sein de cet établissement.
- l'autre exemple concerne l'ENSBA : le 29 septembre 2010, une manifestation privée y a été organisée dans le mépris total des conditions de travail des personnels et des étudiants. Il précise que les agents ont adressé une lettre ouverte au Directeur dans laquelle ils s'insurgent contre la dégradation de leurs conditions de travail ; les manifestations privées ne devraient pas perturber le bon fonctionnement de cet établissement.

M. Roger MARTINEZ (SNAC/FO) précise que FO souhaite prendre du temps pour examiner le budget 2011 plus en détail.

Il indique que la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement le ministère de la culture et de la communication se généralise. Des faits ont été établis par des Sénateurs et un rapport sur la situation des établissements publics, après la mise en place de la RGPP, a été publié le 7 juillet 2010 ; celui-ci montre comment la disparition des règles déontologiques du service public engendre une véritable souffrance au travail et comment la réduction des effectifs génère une situation tout à fait comparable à celle de France Télécom. Dans la mesure où les conditions matérielles sont de plus en plus compliquées, les conditions de travail deviennent insoutenables pour les agents. Il ajoute qu'à chaque fois qu'il est question de résorber la précarité, c'est toujours au détriment des emplois statutaires. Ces faits montrent le degré de déstabilisation du ministère de la culture et de la communication.

Il signale que de nombreux cas de souffrance relèvent de la psychiatrie. Il ne sait pas quel est l'intérêt d'un dialogue social si c'est pour ne pas se comprendre, nier les faits et limiter l'action des organisations syndicales à un simple rôle d'accompagnement de mesures destructrices et inacceptables.

FO demande à ce que la tendance s'inverse ; pour ce faire, la part des emplois statutaires doit augmenter afin de résorber la précarité et les réformes doivent être stoppées.

M. Christophe POMEZ (CFDT/Culture) soulève quatre axes d'incertitudes et d'inquiétudes qu'il partage avec sa collègue Eliane Carouge, qui développera un point particulièrement.

- Il aborde la question des enjeux budgétaires et du dialogue social : Monsieur le Ministre a annoncé la sanctuarisation d'un certain nombre de crédits. Dans le secteur du spectacle vivant, la CFDT tient à signaler que les feuilles de route adressées aux services déconcentrés ne témoignent pas du tout de cet engagement. Et même en effet, pour la première fois depuis plusieurs années, il n'y aura pas de concertation avant la fin de l'année 2010, mais seulement au mois de janvier 2011 (alors qu'il est impératif qu'il y ait des discussions sur les enjeux budgétaires). Il ajoute qu'il n'y pas eu non plus de concertation entre la DGMIC et le CNC sur le programme 180.

- Il évoque ensuite la question de l'Outre-Mer : il rappelle le contexte actuel de réduction, beaucoup plus important qu'en métropole, des niches fiscales dans les territoires d'outre-mer, ainsi que la réduction des crédits du ministère de l'Outre-mer et l'absence de volet culturel au sein de ce même ministère. Il ajoute que contrairement aux annonces faites en CTPM sur Chorus - qui ne devait pas concerner l'Outre-Mer -, le ministère de la culture et de la communication est également contraint de contribuer sur ces postes. Compte tenu du fait que les dotations sont plutôt faibles en euros par habitant et également en agents par habitant, il estime qu'il faut envisager une structuration plus sérieuse des politiques culturelles publiques. En effet, ces annonces ne font qu'apporter des régressions supplémentaires.

- Enfin, il indique que nous allons abordé aujourd'hui des sujets plus sensibles comme la PFR et l'externalisation. Ce que la CFDT-Culture peut dire, c'est qu'avec l'application d'une Culture pour « chacun pour soi », on est plutôt dans l'individualisation des procédures et des actions : La CFDT s'inquiète fortement de l'absence d'esprit collectif, d'équipe et de management au sein même du ministère de la culture et de la communication qui vont à la fois vers des politiques externes sur le « chacun » et puis vers le chacun pour soi à l'intérieur du ministère.

Mme Eliane CAROUGE (Experte CFDT/Culture) remarque, concernant la Maison de l'Histoire de France, que Monsieur le Ministre n'a pas évoqué l'installation de la Maison de l'Histoire de France sur le site des archives nationales. La CFDT souhaiterait que ce point soit abordé et que la coexistence sur un même site de deux institutions différentes soit plus particulièrement étudiée.

Elle rappelle que les archivistes veulent pouvoir accomplir l'intégralité de leurs missions, de la collecte des archives jusqu'à leur mise à disposition du public. Elle souligne que le projet en cours, qui avait pour but de redéployer les archives nationales sur trois sites, était équilibré ; chaque site ayant son centre de gravité propre. Le site de Paris - site historique des archives nationales - avait précisément pour centre de gravité la mise en valeur des archives. En revanche, les mêmes équipements n'ont pas été prévus à Pierrefitte-sur-Seine. Le bâtiment sera bientôt livré et il est trop tard pour en revoir les plans.

Si les archives nationales se trouvaient privées des moyens matériels pour accomplir cette mission, il faudrait en conclure qu'elle lui a été retirée. Il a été dit et répété que les missions dévolues aux archives nationales ne seraient pas remises en cause dans le nouveau contexte, mais la CFDT n'y croit pas (difficultés pour réorganiser le bâtiment, problème de réattribution des locaux et des équipements).

Il lui semble évident que le concept même de la Maison de l'Histoire de France est différent de celui des archives nationales qui, en présentant les documents de l'histoire nationale, cherche à montrer « la fabrique de l'histoire ». C'est en effet une chose de présenter un discours historique construit, même si - et on veut bien croire les assurances données à ce sujet - toutes les écoles de pensée pourront s'exprimer, c'en est une autre de donner à voir au public les documents à partir desquels les historiens construisent ce discours. Cette présentation permet au public de comprendre que les documents ne sont pas univoques, raison

pour laquelle les conclusions des historiens peuvent diverger. Cette initiation à la lecture des événements passés permet une meilleure compréhension du présent, c'est une éducation des citoyens. Or ces deux activités, l'une et l'autre à caractère historique et réunies en un même lieu (si tant est que les archives nationales trouvent le moyen de déployer la leur dans les locaux qui leur resteront), seront en concurrence déséquilibrée.

Par conséquent, les personnels des archives nationales s'opposent fermement à ce projet et en demandent le retrait. Les promesses en termes budgétaires et en moyens humains faites par Monsieur le Ministre ne répondent absolument pas à la question posée.

M. Frédéric MITTERRAND réfute l'expression « *offense à la dignité* » employée par la CGT et explique que les lettres de mission de Monsieur HÉBERT sont à la disposition des organisations syndicales.

Concernant les archives et la Maison de l'Histoire de France, il est frappé par l'emploi du terme « *concurrence* », car la concurrence n'existe pas. Les archives sont au cœur du projet de la Maison de l'Histoire de France. Il rappelle ensuite le calendrier auquel les organisations syndicales seront associées :

- le conseil scientifique s'installera à la fin de l'année 2010 ;
- les orientations du projet culturel et scientifique seront présentées au premier trimestre 2011 ;
- les préfigurations seront exposées au mois de décembre 2011 ;
- les objectifs de création de l'établissement public seront fournis au mois de janvier 2012 ;
- l'établissement ouvrira au public en 2015.

S'agissant des monuments historiques, il confirme que les archives conservent leur autonomie. Il conçoit parfaitement les inquiétudes dont la CFDT lui a fait part. Il pensait y avoir déjà répondu lors de la longue réunion qu'il avait eue avec les organisations syndicales. Il ne dérogera pas à ce qu'il a dit. L'État fait un effort considérable précisément pour la valorisation des archives. Ceci sera abordé de nouveau et il espère qu'il arrivera à convaincre les organisations syndicales que ses intentions, qui rejoignent les leurs, seront respectées.

Il rappelle ensuite à Monsieur MONQUAUT qu'il a reçu les sénateurs M. Jacques LEGENDRE et Mme Françoise FÉRAT et a été extrêmement sensible à leurs arguments. Il n'a cessé, depuis son arrivée au sein du ministère de la culture et de la communication, de défendre le maillage du territoire français par les monuments historiques appartenant à l'État. Il pense avoir fourni des éléments d'apaisement dans ce domaine.

En ce qui concerne le spectacle vivant, il estime que les chiffres qu'il a annoncés sont encourageants compte tenu de la situation générale. Il n'a pas non plus le sentiment que le dialogue avec les principales organisations représentant le spectacle vivant se soit distendu.

En ce qui concerne l'Outre-Mer, il signale avoir augmenté le budget des DRAC grâce à des redéploiements internes dans des proportions très importantes. Une feuille de route paraîtra la semaine suivante. Elle manifesterà une véritable action du ministère de la Culture et de la Communication dans ce domaine.

Il ajoute que la « culture pour chacun » ne renvoie aucunement à l'individualisme. Il trouve important de retenir cette formule qui lui semble très forte ; elle mérite que l'on y réfléchisse posément.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT/Culture) souhaite que la question des musées soit abordée. En effet, les musées ne sont a priori pas que des musées d'histoire. Il ne leur est pas donc si naturel de rentrer dans la Maison de l'Histoire de France.

En termes de moyens globaux, il rappelle que le Président de la République n'a pas annoncé de moyens supplémentaires pour cette Maison de l'Histoire de France. Il demande ce qu'il en sera. Il ajoute qu'il est extrêmement grave que le Président de la République ait indiqué que cet établissement public deviendra la tête de réseau d'une politique des musées. Il souhaite savoir ce que devient le SMF.

Enfin, s'agissant de la précarité, il pense qu'il y a eu une méprise au niveau des CDA.

M. Frédéric MITTERRAND confirme que les musées ne sont pas uniquement des musées d'histoire ; ce sont également des musées des beaux arts. Il y a donc une réflexion très fine à avoir, d'ordre philosophique et culturel. Pour qualifier et défendre le projet, il utilise le terme de « *confédération* ». Il souhaite, en effet, que les 9 établissements conservent leur autonomie, car c'est de leur autonomie que sortira la richesse du débat.

Il termine en indiquant que son intention n'est évidemment pas d'affaiblir le SMF. Ce sujet sera traité lors de la réunion prévue le 13 octobre 2010 avec les organisations syndicales.

Mme Elsa MARGUIN-HAMON (Expert CGT/Culture) exprime le malaise et la crise que vivent aujourd'hui les archives de France et les centres nationaux des archives.

Les causes sont diverses et des déficiences sont à pointer : l'outil archivistique, les rapports du réseau des archives qui dépend du ministère de la Culture avec le monde universitaire, la disparition récente de la DAF et l'annonce de la création de la Maison de l'Histoire de France.

Ces événements soulèvent de nombreuses interrogations et risquent de menacer les archives et peut-être même la Maison de l'Histoire de France au sujet de laquelle les organisations syndicales n'ont pour l'instant reçu aucun éclaircissement valable.

La CGT ne pense pas qu'il soit possible de construire quelque chose durablement sur la base d'une telle défiance, d'une telle crise et de telles inquiétudes.

M. Christian OPPETIT (Expert CGT/Culture) est persuadé que ce n'est pas un hasard si l'ensemble du ministère de la culture et de la communication a été reconfiguré et que la DAF a disparu. Cela est, en effet, intervenu au moment de la création d'autres institutions comme la Maison de l'Histoire de France. Il est convaincu que cette dernière s'imposera, à terme, comme l'interlocuteur des archives nationales, mais également du réseau.

Il explique que les agents de province ont l'impression, depuis un an, que le réseau est en train de disparaître de manière accélérée. Ils s'inquiètent d'autant plus que les départements développent une politique culturelle qui rend la position des archives compliquée. Elle sera encore plus compliquée si une nouvelle institution à vocation de pilotage culturel se met en place.

Il met en avant deux autres sujets de préoccupation :

- les agents de province craignent un abandon progressif des activités de collecte et de sélection des archives. Or, il s'agissait bien là d'une des prérogatives majeures de la DAF ; c'était le gage d'une politique cohérente en matière d'archives publiques.

- en ce qui concerne la numérisation des archives : le fait de laisser les services d'archives des différents ministères dématérialiser leurs archives - alors qu'aucun processus et qu'aucune norme commune n'ont été établis - risque de provoquer à terme une perte d'information conséquente en raison de la distorsion entre la conservation et l'accès aux sources.

La CGT estime que la création de cette institution va contribuer à affaiblir davantage le réseau et à le disperser ; c'est également le ressenti des archivistes de province.

M. Frédéric MITTERRAND ne peut pas cautionner ce qui est dit. Il craint que les organisations syndicales et lui-même ne parlent pas des mêmes sujets. Il rappelle que le ministère de la culture et de la communication débourse actuellement 245 millions d'euros pour construire Pierrefitte-sur-Seine et pour renforcer les archives.

Concernant les archives en province et l'action des départements, il reconnaît que l'administration n'a peut-être pas été assez attentive à ce que font les départements et les collectivités territoriales en la matière, mais il est prêt à se pencher sur le sujet. Il explique que le projet de la Maison de l'Histoire de France doit contribuer à un renforcement du rôle des archives, et non à leur affaiblissement. Il comprend que l'articulation entre les archives nationales et départementales pose problème, car les départements et les collectivités territoriales ont une responsabilité très importante.

Enfin, s'agissant de la numérisation, il rappelle avoir obtenu l'accès au grand emprunt dans des domaines relevant du ministère de la culture et de la communication. Ainsi, des projets importants sont actuellement en cours à la RMN, à l'INA ou encore à la BNF et concernent également le cinéma. A cet égard, les archives ne lui ont pas encore présenté de projet, mais la démarche ne fait que débiter.

M. Wladimir SUSANJ (CGT/Culture) note une contradiction évidente. En effet, Monsieur le Ministre souhaite instaurer un dialogue. Cependant, le 23 septembre 2010, il a lui même convenu que l'annonce de la création et de l'installation de la Maison de l'Histoire de France sur le site des archives nationales avait été « violente » et qu'il s'agissait d'un mariage forcé.

En outre, aucune réforme d'ampleur ne peut se faire sans les agents. Pourtant, la réforme que souhaite mettre en œuvre le Président de la République se fait sans les agents et ne prend pas en considération leurs questionnements ou inquiétudes. 620 ETP sont nécessaires pour faire fonctionner l'institution, mais c'est un nombre moins important qui a été arrêté.

Le projet du Président de la République est en totale contradiction avec le projet initial de renforcement, de rénovation et de modernisation des archives nationales. Trois ministres de la culture et de la communication ont affirmé successivement le bien-fondé de la création de Pierrefitte et indiqué que ce projet allait être mené à son terme. Il est désolé de constater que Monsieur le Ministre, qui assume toutes les responsabilités et les politiques au nom de l'Etat, va saborder ce grand projet.

Monsieur le Ministre a annoncé que la Maison de l'Histoire de France représente le projet de sa vie ; mais pour la CGT, il s'agit d'un projet mortel et nocif. Les organisations syndicales ont les moyens de faire reculer l'administration et, au-delà, le Président de la République. Le conflit s'annonce long. Il demande à Monsieur le Ministre de retirer ce projet en faisant entendre à Monsieur le Président de la République qu'il est mal engagé.

M. Frédéric MITTERRAND estime décevant de se voir reprocher son implication dans des projets. Il demande aux organisations syndicales d'être plus réceptives quant à la manière dont il s'engage sur un certain nombre de sujets.

Il rappelle que les crédits de fonctionnement des archives nationales passeront de 4,3 millions d'euros aujourd'hui à 5,71 millions d'euros en 2011, pour atteindre 8 millions d'euros en 2013. Les crédits des archives du monde du travail à Roubaix et des archives de l'outre-mer à Aix-en-Provence connaîtront également une progression de 9 % en 2011. Ces premiers éléments devraient permettre de répondre aux interrogations des organisations syndicales.

M. Thomas PUCCI (Expert CGT/Culture) revient sur la question du transfert des monuments historiques appartenant à l'État aux collectivités territoriales. Il a été frappé par l'attachement exprimé par Monsieur le Ministre et certains Sénateurs au patrimoine monumental appartenant à l'État. Nombre de Sénateurs ont défendu le fait que le patrimoine monumental devait rester la propriété de l'État et devait être géré par celui-ci. Malheureusement, il existe une certaine contradiction entre les faits et les paroles, puisque le Sénat se prépare à proposer une nouvelle loi de « transférabilité » des monuments.

Les personnels sont extrêmement inquiets quant à leur devenir et à celui de leurs établissements. En effet, le transfert annoncé concerne l'ensemble des bâtiments appartenant à l'État, mais il concerne surtout un établissement public quasiment centenaire, à savoir le CMN, dont la survie dépend de la mutualisation des moyens. Envisager un transfert mettrait cet établissement en danger, d'autant plus que le bilan des transferts effectués dans le cadre de la loi de 2004 n'a toujours pas été réalisé. Il pressent pourtant que ce bilan dresserait un état des lieux catastrophique pour les monuments dits « décentralisés » et anciennement dans le giron du CMN.

M. Frédéric MITTERRAND ne veut pas que les monuments nationaux soient mis à l'encan. Il est vrai que certains parlementaires souhaiteraient étendre par la loi la possibilité de transférer de nombreux monuments nationaux, mais le ministère de la culture et de la communication, sur le fondement du rapport des sénateurs LEGENDRE et FÉRAT, compte bien résister et s'y opposer fermement. Il a plutôt le sentiment que dans ce combat, il est en train de progresser. La loi n'a pas encore été présentée et il y a aura toujours des garanties. Il a installé un verrou de sécurité tel, que si le Ministre s'y refusait, la dévolution n'aurait pas lieu. Il reconnaît que certaines dévolutions ont bien fonctionné, comme celle du Haut-Kœnigsbourg, mais il se déclare personnellement hostile aux dévolutions. Il ne peut pas, toutefois, ne pas entendre les demandes de certains représentants des collectivités territoriales.

M. Franck GUILLAUMET (CGT/Culture) aborde le sujet de la fusion entre la RMN et le Grand-Palais, fusion qui est à rattacher aux débats sur le devenir des musées et à la situation du SMF. Ce sujet mérite une concertation rapide en amont de l'élaboration des textes annoncés prochainement. Les organisations syndicales ne disposent pas d'un calendrier et sont donc dans une certaine incertitude.

M. Frédéric MITTERRAND répond que, géographiquement, la RMN et le Grand-Palais sont complètement imbriqués. Il peut donc être entendu qu'une mutualisation du fonctionnement soit voulue, notamment dans le cadre du projet du Grand-Palais. En outre, dans ce contexte, la mutualisation lui semble souhaitable d'un point de vue pratique.

Les arbitrages sont actuellement en cours et font l'objet de nombreuses discussions entre la RMN et le Grand-Palais. Des éléments seront présentés aux organisations syndicales au mois de novembre dans le cadre du comité d'entreprise de la RMN. Il assure rester attentif aux questions sociales qui pourraient se poser.

M. Pierre HANOTAUX précise les étapes. L'objectif est que cet établissement soit créé au 1^{er} janvier 2011. En amont, des réunions interministérielles interviendront en présence des organisations syndicales. Puis, le projet sera présenté au sein du CTP de la DGP.

M. Frédéric MITTERRAND ajoute que les organisations syndicales seront informées au début du mois de novembre 2010.

Mme Claire BÉCHU (Expert CFDT/Culture) ne veut pas donner l'impression que les archivistes ont des idées fixes, mais souhaite revenir sur la Maison de l'Histoire de France.

Monsieur le Ministre a annoncé qu'une confédération de 9 musées pourrait voir le jour, tout en respectant l'identité scientifique et culturelle de ces 9 structures, ainsi que leur autonomie. Elle comprend qu'il s'agit de donner un nouvel élan aux musées nationaux dont les collections sont exceptionnelles.

Cependant, le fait que la MHF s'installe aux archives nationales lui fait craindre un problème de positionnement. Monsieur le Ministre a employé les termes « *auprès* », « *au cœur* », « *avec et non pas contre* » lors de différentes interventions. Finalement, les archives n'apparaissent pas dans cette confédération. Cela signifie que les archives nationales ne sont pas dans l'orbite de la MHF.

Elle rappelle que les archives nationales doivent mener à bien un certain nombre de missions qui vont de la collecte jusqu'à la communication et la valorisation des archives. Les archives nationales ne sont pas un musée, elles sont vivantes, puisqu'elles collectent en moyenne 5 à 6 kilomètres d'archives définitives par an.

L'installation de la MHF, avec une galerie permanente et des expositions temporaires, viendrait confisquer les espaces dans lesquels les archives nationales présentaient habituellement leurs expositions. La CFDT comprend que les archives nationales vont pâtir d'un manque d'autonomie et voir leur identité scientifique et culturelle menacée.

M. Frédéric MITTERRAND répète que l'autonomie des archives lui tient à cœur, même si les organisations syndicales ne semblent pas vouloir l'entendre. Il répète qu'il ne s'agit pas de confisquer quoi que ce soit aux archives. A la lecture de la lettre de mission adressée à Monsieur HÉBERT, les organisations syndicales pourront d'ailleurs constater à quel point il a insisté sur ce point. Elles verront également qu'il a souligné la nécessité d'avoir un dialogue avec elles, afin de déterminer la manière dont les archives préserveront totalement leur autonomie tout en étant associées au projet de la Maison de l'Histoire de France.

M. Luc ALBESSARD (CGT/Culture) aborde le sujet de l'enseignement supérieur. Il constate qu'un certain nombre d'orientations et de mesures ont été prises et s'en félicite. La sanctuarisation est appréciée, mais il demande si elle concerne tous les emplois.

Puis, il souhaite connaître l'ambition du ministère de la culture et de la communication pour l'enseignement supérieur. Il rappelle que la CGT avait insisté pour qu'une case enseignement supérieur existe et soit bien repérée au niveau du Secrétariat général, notamment s'agissant de thèmes comme le LMD.

M. Frédéric MITTERRAND répond qu'il compte faire un point d'étape à ce sujet avant le mois de décembre 2010. Il dressera alors un inventaire.

Mme Yolande LAMARAIN (CGT/Culture) constate une ambiguïté quant à la sanctuarisation des postes. Elle cite le texte : « *sanctuarisation des postes de l'enseignement supérieur* » alors qu'il a été question de « *sanctuarisation des postes d'enseignants* » dans l'intervention de Monsieur le Ministre en début de séance. Ce n'est pas la même chose. Il faut qu'il s'agisse de la sanctuarisation de tous les postes.

Ainsi, s'il est question de la seule sanctuarisation des postes d'enseignants, cela engendrera de nombreuses difficultés pour les écoles, car elles connaissent déjà une situation extrêmement difficile et ne peuvent absolument pas se permettre de perdre des effectifs.

Elle rappelle que l'année précédente, une sanctuarisation des postes d'ATOS a été actée au niveau de l'Enseignement supérieur. Elle indique avoir été extrêmement déçue par les annonces émises par Monsieur le Ministre. En effet, une fois de plus, elle note que les écoles d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication ne profitent absolument pas du plan mis en œuvre par l'Enseignement supérieur.

Elle estime que le ministère de la culture et de la communication n'a pas encore pris la mesure des difficultés ressenties par une grande partie de ces écoles. En effet, certaines écoles n'ont pas vu leurs subventions augmenter depuis 7 ans et sont aujourd'hui au bord de la faillite. L'effort financier qu'il faut réaliser pour l'enseignement supérieur est donc considérable. Il faut rétablir les équilibres, car l'enseignement de l'architecture ne peut pas toujours être le parent pauvre de toutes les institutions françaises.

M. Frédéric MITTERRAND répond que ceux qui connaissent Madame ARLOT doivent être sûrs que l'enseignement supérieur de l'architecture ne sera pas maltraité.

M. Christian OPPETIT (Expert CGT/Culture) propose, afin de lever les ambiguïtés et les inquiétudes sur la Maison de l'Histoire de France, de concevoir au plus vite une instance de dialogue officielle. Il faut qu'elle soit composée de représentants des SCN concernés et conçue de manière large pour inclure un panel représentatif des experts sur tous les domaines concernés.

Il est nécessaire que ce dialogue bénéficie de la médiation paritaire de représentants de la DGP et de représentants des organisations syndicales du ministère siégeant en CTPM, avec une possibilité de saisir des experts.

Mme Elsa MARGUIN-HAMONT (Expert CGT/Culture) ajoute que cette instance devra être composée d'experts autres que les représentants des directions. La CGT tient à insister sur ce point.

Monsieur Frédéric MITTERRAND quitte la séance. Monsieur Pierre HANOTAUX assure la présidence.

M. Pierre HANOTAUX rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et invite les organisations syndicales à faire part d'éventuelles questions diverses.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT/Culture) annonce que la CGT souhaite aborder cinq points au titre des questions diverses :

- le dossier de la validation des services des agents non-titulaires ;
- l'organisation des concours de repyramidage et les affectations après concours ;
- l'identification des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication après la disparition pure et simple de la référence au ministère de la culture et de la communication dans les chartes graphiques des DRAC notamment ;
- certains points de la circulaire relative aux agents non-titulaires ;
- le rétrotransfert des personnels de l'architecture : calendrier trop court et droit d'option.

M. Vincent KRIER (CGT/Culture) ajoute une question relative à l'obstruction au droit syndical pour les agents de l'HADOPI, et plus particulièrement vis-à-vis de la direction de la Haute autorité.

Mme Valérie RENAULT (CGT/Culture) signale que la CGT souhaite également évoquer l'indemnité de déplacements fréquents dont doivent bénéficier les agents sous contrat d'activité et l'engagement du ministère de la culture et de la communication au sujet des acomptes et des allocations pour retour à l'emploi.

M. Tahar BENREDJEB (Sud/Culture) souhaite, au titre des questions diverses, étudier la situation de la Cinémathèque et de l'ENSBA. Par ailleurs, SUD désire qu'un point concerne les Eyzies de Tayac et qu'une réunion sur le sujet ait lieu prochainement.

Enfin, il signale que le suivi des précédents CTPM n'apparaît pas dans l'ordre du jour.

M. Dominique NOËL (Sud/Culture) demande qu'un bilan de la fusion récente d'établissements publics soit fait, et plus particulièrement celle concernant le SNT et l'EMOC (reclassement des personnels et leur devenir) et l'EPIC de la Villette.

M. Pierre HANOTAUX prend acte de l'ensemble des questions diverses.

Suites des précédents CTPM

M. Alain TRIOLLE indique que l'arrêté du 26 août 2010 sur la prime de sujétion spéciale des ASM a été publié le 2 septembre 2010 au *Journal officiel*.

L'arrêté de validation des services des ANT est en attente de publication. Pour autant, un bleu de Matignon existe.

Le décret DRAC est paru au *Journal officiel* du 10 juin 2010. Les organisations syndicales s'interrogeaient sur le classement des différents postes de directeurs régionaux et de directeurs régionaux adjoints parmi les directeurs d'administration territoriale de l'Etat (DATE). Ceci concerne l'intégralité des postes continentaux. En effet, les postes de l'outre-mer seront traités dans un second temps, de même que le poste de la Corse. Les classements des postes des quatre départements de l'outre-mer et de Mayotte se feront en une seule fois, il en sera de même pour la Corse.

Mme Dominique FOURNIER (CGT/Culture) constate que la DRAC Ile-de-France est incluse dans le décret. Or, le décret ne concerne toujours pas la DRAC Ile-de-France. L'administration absorbe de façon tout à fait illégale une région ne dépendant pas des décrets publiés.

M. Alain TRIOLLE répond que le décret DRAC Ile-de-France a fait l'objet d'un arbitrage ultérieur. Le ministère de la culture et de la communication a demandé à ce que le décret concernant les 20 régions métropolitaines, hors Ile-de-France, puisse être modifié de façon à réintroduire l'Ile-de-France. La publication comprendra donc l'Ile-de-France. Le document est à la signature.

Mme Dominique FOURNIER (CGT/Culture) observe que tout s'est fait alors que le décret n'était pas signé. Ainsi, depuis le début, l'Ile-de-France est hors de tout projet de décret au niveau des DRAC et des STAP. Par exemple, les SDAP sont déjà appelés des STAP en Ile-de-France alors qu'elle n'est pas juridiquement concernée.

M. Pierre HANOTAUX indique que l'administration avait demandé à Matignon la possibilité de faire apparaître la DRAC Ile-de-France dans ce décret, tout en suivant l'ensemble des autres sujets au niveau des DRAC. Finalement, la DRAC Ile-de-France connaîtra la même réorganisation de ses services que les 20 autres DRAC.

M. Alain TRIOLLE ajoute qu'un texte n'est pas toujours nécessaire pour conduire la concertation. En effet, tout un chacun savait que la DRAC Ile-de-France ferait l'objet d'un texte concomitant ou immédiatement postérieur et que l'organisation serait à peu près la même. Il est important que les actes juridiques soient pris après le décret. Les projets de service et l'organisation de la DRAC ne sont pas des actes juridiques et n'ont pas été pris tant que le décret DRAC n'avait pas été publié.

Il souligne que la circulaire du Premier Ministre de 2009 demandait à ce que la concertation soit conduite partout, et ce même si le texte d'intégration de la DRAC Ile-de-France devait être publié ultérieurement. Il termine en rappelant qu'il n'est pas illégal de se concerter avant la parution d'un texte.

Mme Dominique FOURNIER (CGT/Culture) déclare qu'il n'y a pas de quoi se vanter de cette circulaire.

M. Frédéric MAGUET (SNAC/FSU) rappelle qu'au cours d'une réunion technique, la FSU avait remercié l'administration de lui avoir transmis des éléments relatifs aux grilles indiciaires. Cependant, des éléments relatifs aux régimes indemnitaires avaient également été demandés. Aussi, les organisations syndicales souhaiteraient que ces documents leur soient communiqués.

M. Alain TRIOLLE répond que tous les lecteurs attentifs du *Journal officiel* auront cette information puisque la fixation des parts fonctionnelles de la PFR des DATE pour tous les ministères sera publiée en une seule fois au Journal officiel.

Puis, il poursuit la présentation des suites des précédents CTPM et liste les textes qui ont été publiés.

Le décret Picasso a été publié au *Journal officiel* du 19 juin 2010. Le décret de constitution de l'opérateur du patrimoine des projets immobiliers de la culture (OPPIC) est paru au *Journal officiel* du 20 juillet 2010. Enfin, le nouveau statut de l'IGAC est paru au *Journal officiel* du 15 septembre 2010. Il ajoute que le décret modifiant le statut du Château et du domaine national de Versailles a été transmis par le Secrétariat général du gouvernement au Conseil d'Etat.

M. Vincent KRIER (CGT/Culture) aurait souhaité obtenir des informations sur un certain nombre de suites qui n'ont pas encore été abordées.

Il cite la présentation de la GPEC. L'administration s'était engagée à présenter sa politique en matière d'emploi et à ouvrir la concertation avec les organisations syndicales (diagnostic du dernier trimestre 2010). Or, les organisations syndicales n'ont pas eu de nouvelles à ce sujet.

Il rappelle que l'administration s'était également engagée à créer un groupe de travail sur les écoles d'architecture. Ce groupe s'est réuni au mois de juin 2010, mais suite à cette rencontre, les organisations syndicales n'ont pas eu d'informations complémentaires. Il demande s'il est prévu que les réponses aux questions posées par les organisations syndicales soient apportées avant la fin de l'année 2010.

Concernant la filière administrative, Monsieur Pré devait travailler sur la question du repyramidage. Il demande à ce que la lettre de mission leur soit communiquée rapidement.

Puis, il rappelle que Monsieur HANOTAUX s'était engagé lors du CTPM de mars 2010 à ce que la question relative à la situation des infirmières puisse être abordée en CHSM (redéploiement). Il voudrait savoir ce qu'il en est.

Enfin, il revient sur l'utilisation des adresses électroniques par les organisations syndicales lors du référendum 2010. La parité administrative avait émis l'idée d'engager une discussion plus globale sur le sujet avec les organisations syndicales (utilisation des adresses électroniques culture.fr, ainsi que celles des établissements publics). Il précise que l'accès aux adresses électroniques des établissements publics est actuellement impossible pour les organisations syndicales nationales.

Il rappelle que les organisations syndicales avaient proposé un redécoupage des listes de diffusion, afin d'éviter de noyer l'ensemble des agents et de mieux cibler les destinataires au niveau d'un service ou d'une direction. Une réunion de travail devait être mise en œuvre. Il demande ce qu'il en est.

M. Alain TRIOLLE répond qu'un point sur la GPEEC sera effectué lors du CTPM du 3 décembre 2010.

M. Jean GAUTIER indique qu'une réunion se tiendra avant la fin de l'année sur les problématiques des écoles d'architecture.

M. Alain TRIOLLE précise ensuite que l'administration va transmettre aux organisations syndicales la lettre de mission de Monsieur Pré. Elle est finalisée et signée. Monsieur Pré a rencontré la plupart des organisations syndicales à plusieurs reprises. Il précise que sur les budgets 2011-2012 et 2013, la requalification de la filière administrative est un des chantiers prioritaires du ministère de la culture et de la communication.

Concernant la situation des infirmières, il indique que la cartographie sera évoquée en CHSM afin que chaque agent du ministère de la culture et de la communication sache de quel zonage il dépend (en termes de service de médecine de prévention).

Quant aux adresses électroniques telles qu'elles avaient été utilisées lors des élections, il annonce que l'administration va travailler sur ce sujet dans le cadre du protocole d'accord sur les moyens des organisations syndicales qui doit être rédigé prochainement. L'administration avait proposé une rencontre aux organisations syndicales. Or, ces dernières lui ont signifié qu'elles préféreraient que ce sujet soit d'abord débattu au niveau interministériel avec la DGAFP (négociations en cours devant aboutir à la modification du décret n° 82-447 relatif à l'exercice du droit syndical), avant que cela ne soit abordé au niveau ministériel.

Mme Virginie SOYER (CGT/Culture) revient sur la prime de sujétion spéciale et demande ce qu'il en est des modalités d'application. Elle précise que les deux arrêtés publiés relatifs à la filière accueil, surveillance et magasinage ne reprennent pas les engagements de Monsieur le Ministre concernant les montants revalorisés : il s'agit, en effet, d'une revalorisation de 20 % et non de 30 % telle que cela avait été acté.

Elle ajoute qu'à l'intérieur même de cette revalorisation, il existe toujours un décrochage entre les différents grades du corps de la catégorie C. Ce décrochage n'a plus lieu d'être depuis la fusion des corps des agents et adjoints. Cette demande avait été prise en considération. Or, l'engagement n'a pas été concrétisé et il existe toujours une distinction entre les différents grades d'un même corps de catégorie C.

Elle souhaite savoir quand les agents percevront cette revalorisation et s'il y aura un effet rétroactif s'agissant des mois de l'année ayant précédé la publication des deux arrêtés.

M. Alain TRIOLLE répond qu'il n'a pas échappé à tout un chacun qu'il s'agit d'un arrêté interministériel. Le ministère de la culture et de la communication avait demandé 30 %, mais après des années d'arbitrages interministériels entre la Fonction publique, le Budget et la Culture, 20 % ont finalement été retenus.

La plupart des agents ont perçu 30 % via un autre véhicule indemnitaire. Le ministère de la culture et de la communication n'envisage pas de réclamer le trop-perçu à ces agents. A l'avenir, le texte tel qu'il a été publié au *Journal officiel* sera appliqué, c'est-à-dire 20 %, et ce, certainement à partir du mois de novembre 2010.

Il conclut en expliquant que l'administration informera les organisations syndicales sur la façon dont seront traités les agents logés.

Point n° 1 : Approbation du règlement intérieur du CTPM
--

Mme Véronique ROBLIN présente l'économie générale du règlement intérieur.

Elle liste les évolutions proposées article par article.

L'article 3 prévoit une procédure pour convoquer le CTPM dans un délai de huit jours en cas de circonstances exceptionnelles.

L'article 5 ouvre la possibilité de transmettre les documents par voie dématérialisée.

L'article 6 rend obligatoire l'appel oral en début de séance.

L'article 14 introduit un dispositif de présentation écrite des amendements.

Enfin, l'article 16 indique que les procès-verbaux des séances doivent être transmis dans les meilleurs délais à la place de 15 jours.

M. Pierre HANOTAUX libère les experts non concernés par la suite du CTPM.

Les personnels des archives nationales envahissent le CTPM.

M. Pierre HANOTAUX constate que les débats ne peuvent se poursuivre dans ces conditions et lève la séance.

M. Alain TRIOLLE	M Pierre HANOTAUX	Mme Michèle DUCRET au titre de la CFDT-Culture
Secrétaire de la séance	Président de la séance	Secrétaire adjointe de la séance